

Le Tambour de Blesle

Bulletin municipal

Juin 2021 / N°156



INFOS MUNICIPALES

RAPPEL : Pour les **élections régionales et départementales** des 20 et 27 juin, le bureau de vote est déplacé au gymnase en raison de la crise sanitaire. Le port du masque sera obligatoire à l'intérieur et il est préférable pour les personnes désirant être scrutateurs pour réaliser le dépouillement de s'inscrire en mairie car nous recherchons en priorité des personnes vaccinées. La cérémonie de **commémoration du 18 juin** aura lieu à 11h30 et sera pour la première fois ouverte au public, toujours dans le respect des gestes barrières.

PIERRE BUR



Né à Paris le 4 février 1926, **Pierre BUR**, décédé le 29 avril 2021 à Bourg-lès-Valence, était un peu un enfant du pays. En effet, de 2 ans à 6 ans, il a été élevé à Blesle par ses grands parents maternels, Évariste Tixier et Lucie Belmont. C'est à Blesle, qu'il a appris à lire, écrire, compter à l'école communale. Après sa réintégration dans le milieu familial parisien, il y revenait en vacances avec ses parents Henriette et Émile Bur. Adulte, Blesle est devenu pour lui un refuge, un havre de paix. Dans la maison familiale il retrouvait

sa sœur Hélène et son beau-frère Jean St Léger, son frère Robert et sa belle sœur Mimi. Leur passe-temps favoris étaient la pêche, la baignade, les balades en vélo et les discussions politiques !

Sa vie, n'a pas toujours été un long fleuve tranquille ! Son parcours est pour le moins atypique. Dès l'âge de 13 ans, il intègre l'école des enfants de troupe. A 18 ans, il s'engage à l'école de la garde de Guéret en zone libre et rejoint aussitôt le maquis de la Creuse avant d'être fait prisonnier le 11 juin 1944 par la division SS Das Reich responsable du massacre d'Oradour-sur-Glane et des pendaisons de Tulle. Il est dirigé par la gestapo de Poitiers vers le camp de Royallieu, à Compiègne, anti-chambre de l'univers concentrationnaire. Le 17 août 1944 il fait partie des 1250 déportés embarqués comme du bétail par les SS, dernier convoi en partance pour l'Allemagne. Après quatre longues journées de transport dans des conditions effroyables, c'est l'arrivée en enfer, à Buchenwald. Il découvre l'horreur des camps de concentration, il n'est plus qu'un numéro en costume rayé. Le 13 septembre 1944, il quitte Buchenwald pour le camp satellite de Neu-Stassfurt. C'est en ce triste lieu qu'il va tenter de survivre pendant sept longs mois au cours desquels il va effectuer sans relâche un travail exténuant pour transformer en usine une mine de sel de potasse, située à 460 mètres sous terre, sous la surveillance permanente des kapos qui font preuve d'une férocité impitoyable.

En raison de l'approche des forces alliées, le 11 avril 1945, le camp de Neu-Stassfurt est évacué. Débute une longue marche de 400 km. Marche qui durera 27 jours, marche forcée, dans des conditions extrêmes presque sans nourriture. Cette « Todesmarch », Marche de la mort ainsi baptisée par les Allemands conduira les déportés jusqu'à la frontière tchécoslovaque. Le 8 mai 1945, c'est la fin du calvaire à Annaberg. De retour en France, il ne raconte pas ce qu'il a vécu en déportation. Comment raconter l'indicible !

Il poursuit une carrière très riche dans la Gendarmerie, illustrée par de brillants états de service, qui le conduit au Maroc puis en Indochine et en Algérie. De nombreuses décorations témoignent de ses mérites éminents, Légion d'honneur (grade de commandeur), Médaille militaire à titre exceptionnel, Croix de guerre 1939-1945 avec palme, Croix de guerre des Théâtres d'Opérations Extérieures, Croix de la valeur militaire, Médaille de la déportation.

Après avoir fait valoir ses droits à la retraite, mettant ainsi un terme à un parcours exceptionnel, il exerce une carrière civile, sans rien oublier du passé.

Depuis des années, afin que nul n'oublie, il s'était engagé dans des activités de communication et de transmission dans les collèges ou

lycées. Transmettre, tel était son crédo : voyages en Allemagne, conférences, émissions de télévision, discours lors de manifestations officielles, écriture de livres dont « un képi malmené », paru en 2018 (éditions Selena).

Tout en honorant la mémoire de ses compagnons disparus, il sensibilisait les jeunes générations au monde de l'internement et de la déportation afin que l'histoire ne soit pas un éternel recommencement mais au contraire une source d'enseignement pour le futur. Depuis une trentaine d'années, il œuvrait au sein de l'Amicale de Neu-Stassfurt. D'abord rédacteur des bulletins, il en était le Président depuis 2008, avec, chevillée au corps, la volonté de maintenir la mémoire de ce que fut le « Kommando de Neu-Stassfurt ». Son optimisme et son courage forçaient l'admiration, en particulier lorsqu'il disait « *Il ne faut jamais désespérer. L'homme a une résistance incroyable lorsqu'il est au fond du trou* ».

Il repose désormais en paix, au cimetière de Blesle. Le 15 mai dernier, sa famille a déposé son urne funéraire sur le caveau familial. **Sur le caveau**, selon sa volonté. Il ne voulait pas être à l'intérieur. Il voulait voir passer les gens !

AVIS – TRANSPORT SCOLAIRE

Depuis le 1^{er} janvier 2021, le transport scolaire est géré par la Région, la mairie reste organisatrice de second rang. Pour l'année scolaire 2021-2022, les inscriptions pour les élèves de l'école primaire et maternelle, du collège et le transport de Brioude se dérouleront de manière uniforme sur le territoire régional du 3 mai au 19 juillet. Les dossiers et le règlement intérieur sont à retirer en Mairie aux heures d'ouverture et à retourner en mairie obligatoirement avant le 19 juillet 2021. Après cette date, une pénalité de 30 € par élève inscrit sera facturée (sauf justificatif dûment présenté).



La **Commune de Blesle** recherche un **CHAUFFEUR DE BUS** 16 places pour effectuer le ramassage à la rentrée 2021 Permis transport en commun – FIMO obligatoire. Contrat à durée déterminée : l'année scolaire 2021/2022, temps incomplet : en moyenne 4 H/j durant période scolaire.

JOURNÉE CITOYENNE



Nous remercions les personnes qui ont bien voulu prendre de leur temps sur un jour de repos pour continuer l'aménagement du cimetière. Nous rappelons que ce ne sont pas des journées municipales, mais des moments de partage au service de tous. En effet, le

cimetière de Blesle comprend beaucoup d'emplacements et de nombreuses personnes sont maintenant éloignées ou ne peuvent assurer physiquement l'entretien du pourtour de leur concession. Une ou deux journées seront encore nécessaires pour terminer ces aménagements.

PELERINAGE DE LAURIE



Ce lundi de pentecôte, 7h du matin place de l'église un vrai concert merles, coucous, moineaux, pigeons étaient venus pour donner le départ de notre traditionnelle marche vers Laurie. Cette année 2021 fête le 703^{ème} anniversaire du pèlerinage. Le premier remonte au 12 juin 1318. La charte du vœu de Blesle « charte de Laurie » est datée du 21 avril 1318. Elle relate le vœu de la ville de faire procession annuelle pour obtenir la fin de la peste qui ravage le pays.

A chaque époque son épidémie ! En 1887 plus de 800 pèlerins participèrent aux cérémonies. Pendant plusieurs siècles des habitants de Blesle ont parcouru à pied, le lundi de pentecôte les 10 kilomètres qui les conduisent à Laurie, partis de l'église le groupe s'engageait sur la côte de Lory jusqu'à la croix de Besse petite halte pour accueillir de nouveaux marcheurs voisins » Le Cheylat, Pres-sac, Védrières....Le groupe reprenait la marche et ayant effectué la moitié du parcours s'octroyait un moment de pause convivial qui perdure.....Et au cours de laquelle les anecdotes resurgissent, transmission des anciens. Enfin les pèlerins atteignaient la croix d'Anliac, où le curé et des habitants de Laurie, Molèdes, Auriac venaient les accueillir. Après les salutations d'usage les clefs de l'église de Laurie étaient remises au curé de Blesle en le laissant libre d'accomplir dans le sanctuaire les actes liturgiques prévus pour le pèlerinage.

La statue en bois de Notre Dame de Laurie a été classé parmi les monuments historique le 4 novembre 1908. Elle est l'œuvre d'un artiste auvergnat de la fin du XII^{ème} ou début XIII^{ème} siècle. Aujourd'hui encore, un petit groupe perpétue la tradition de la marche de pentecôte et même si nous ne sommes qu'une petite poignée, continuons en souvenir de ce vœu si cher aux anciens.

MARCHE DE PAYS

C'est l'été - les Marchés de Pays de Blesle commencent !!!

Le vendredi 11 juin de 17h à 18h30 nous terminerons la première année du marché des 4 saisons avec des producteurs de pain, œufs, bières, légumes ... A partir du vendredi 18 juin, les Marchés du Pays d'été commencent : Rendez-vous tous les vendredis de 17h à 21h pour fêter ensemble l'été : tomates, basilic, bière, limonade artisanale, fromages, repas à emporter, dessins, livres, bijoux et plein d'autres choses vous y attendent. Le tout, comme d'habitude, en musique et en bonne ambiance.

Découvrez le programme entier bientôt sur le marché ou sur : <https://apabm.webnode.fr>

Dans le respect des règles sanitaires en vigueur.



FOOTBALL CLUB

Le Football Club Massiac Molompize Blesle organise le 14 juillet prochain à partir de 14 heures un concours de pétanque au gymnase de Blesle, ouvert à tous en totale convivialité.

APEROS MUSIQUE

L'édition 2021 se peaufine, on se rapproche ! Même si la situation reste délicate, nous travaillons d'arrache-pied pour permettre au festival d'avoir lieu et contenter nos spectateurs en manque de concerts. Cette année, le festival sera un peu différent de ce que vous connaissez : il se déroulera uniquement au Parc de la Chaigne, avec des concerts



en journée à partir de 11h, et en soirée, comme à l'accoutumée. Du fait qu'il n'y ait qu'un seul lieu de concerts, nous sommes contraints d'annuler le Tremplin ainsi que le Off... Un autre changement imposé par la situation sanitaire, est que nous sommes obligés de fonctionner avec des Pass payants : un pour la journée, un pour la soirée... Même si nous aurions préféré maintenir ce qui était en place les années précédentes, le covid nous a fait envisager autrement notre festival, et j'espère que vous pourrez le comprendre... La bonne nouvelle, nous devrions pouvoir profiter du festival debout, et non plus assis ! Voici les noms des artistes qui seront présents pour les soirées : Zoé sur le Pavé et le P'tit Son pour le vendredi soir, Yannick Owen, Label Merde et les Gens'Bon'Beur pour le samedi soir ainsi que les Memory Box et Thomso pour le dimanche soir !

Nous sommes toujours à la recherche de bénévoles... N'hésitez pas à nous contacter soit par téléphone au 04 71 74 63 77 ou directement sur le site internet rubrique Devenir bénévole !

PROGRAMME HABITER MIEUX

Dans le cadre des levées des conditions sanitaires, la permanence de SOLIHA pour le programme « habiter mieux », qui s'adresse aux personnes souhaitant faire des travaux de rénovation énergétique, reprendra le jeudi 10 juin de 10h à 11h, au 1^{er} étage de la mairie.



BIBLIOTHEQUE

Avec l'arrivée des beaux jours, et toujours dans le respect des gestes barrières, nous avons décidé de reprendre nos ateliers (en nombre restreint, 5 - 6 personnes maxi) . Nous vous donnerons dans le prochain tambour notre planning, Pour l'instant nous vous proposons une sortie le 23 juin (dans le cadre de l'espace de vie sociale pour les adultes du secteur avec Champ pointu à Lorlanges) à Chanteuges avec visite de la salomoniculture et découverte de Prades l'après-midi.

Renseignements et inscriptions au : 04 71 76 97 55
Mail : brindeficelle.chastel@orange.fr
Permanence Mardi et Mercredi.



RENSEIGNEMENTS PRATIQUES

Contact : tambourdeblesle@orange.fr

Mairie : 04.71.76.20.75 mairie.de.blesle@wanadoo.fr / www.blesle.fr
Heures d'ouverture du mardi au samedi de 10h à 12h, le lundi de 14h à 16h.

Médecins : Dr Barbary : 04.71.76.23.14 / Dr Bouvet : 04.71.76.55.04

Pharmacie : 04.71.76.22.20 Pompiers : 18 ou 112

Cabinets d'infirmières : De la Frégonnière/Planche : 04.71.20.16.35, Gaillard/Dechevre : 04.71.23.03.22

Gendarmerie : 04.71.76.21.19 Samu : 15

La Poste : 04.71.76.97.60 (Centre de tri d'Arvant)

Office de Tourisme : 04.71.74.02.76

PERMANENCES

Mission locale pour l'emploi des jeunes: 1^{er} lundi de chaque mois (Toute la journée), salle du conseil.
ADMR: Bureaux d'ESPALEM, au-dessus de la Mairie : ouvert du lundi au jeudi de 8h à 16h30 (port du masque obligatoire). Secrétariat joignable tous les jours de 8h à 12h au : 07 67 05 07 88. Service social, vendredi (9h30 à 12h), Château des Mercoeur. CCAS : 1 mercredi sur 2 de 18h à 19h, Château des Mercoeur. Bibliothèque municipale : vendredi 15h à 17h, Château des Mercoeur. La Poste : du mardi au vendredi de 13h15 à 16h15.

Ramassage des ordures ménagères : lundi. Collecte des déchets recyclables : un mardi sur deux.
Horaires des messes : Dimanche 6 à 11h : église de Blesle (départ de soeur Sahondra). Samedi 12, 19, 26 juin à 18h : église de Blesle. Samedi 3 juillet 18h : église de Grenier-Montgon.

